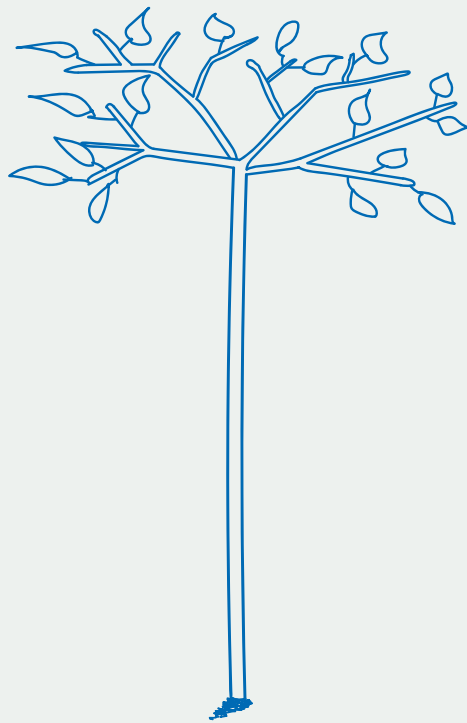


L'économie circulaire en France : quels enjeux et quels bénéfices ?

**Panorama d'expériences
et de bonnes pratiques**



Édito

Notre modèle économique actuel – fondé sur la logique linéaire d’extraire, produire, consommer et jeter – est à bout de souffle, et les entreprises sont confrontées à un nombre croissant de risques sous-jacents. De l’augmentation du prix des matières premières due à une raréfaction des ressources à la gestion des déchets, en passant par des enjeux de réputation, les entreprises devront adapter leur business model pour perdurer.

Contraintes par de nouvelles réglementations mais également par l’évolution des attentes des parties prenantes, tout pousse les entreprises à repenser leur modèle. Il ne s’agit plus d’arbitrer entre performance économique et pratiques responsables, mais bien de coupler les deux. Cet équilibre entre rentabilité, respect de l’environnement et de la société est au cœur de l’économie circulaire qui apparaît comme une solution pour maîtriser ces risques et les transformer en opportunité de création de valeur.

Conscientes du fort potentiel de ce système économique, nombreuses sont les entreprises qui ont déjà mis en place des projets circulaires s’appuyant sur la logique des « 5R » : réduire, réutiliser, réparer, recycler et réinventer.

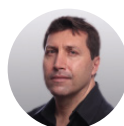
Au-delà des bénéfices générés par ces démarches, à travers une réduction des coûts et une amélioration de l’image de l’entreprise, l’économie circulaire est un véritable levier de croissance et d’innovation pour les entreprises.

Cette étude a pour objectif de dresser un panorama des pratiques actuelles en matière d’économie circulaire, de présenter les difficultés rencontrées et les moyens d’y remédier pour faciliter l’engagement des entreprises conscientes de l’intérêt présenté par l’économie circulaire pour assurer la pérennité des systèmes de production et d’échanges.



Fanny Houlliot

Associée
KPMG France



Éric Allodi

Directeur Général
Upcyclea

Quelques dates

2008

Juin

L'Union Européenne définit une Directive-cadre sur les déchets qui **hiérarchise les modes de traitement des déchets** : la prévention puis la réutilisation doivent être privilégiés au recyclage et à l'élimination des déchets.

2015

Août

La Loi NOTRe impose aux régions de rédiger **un plan régional de prévention et de gestion des déchets** (PRPGD). Le PRPGD comprend un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

Inscription du concept d'économie circulaire dans la **Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte** (LTECV), qui est désormais reconnu comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique.

La LTECV fixe des **objectifs** concrets :

- Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers ;
- 65 % de recyclage en 2025 pour les déchets non dangereux ;
- 70 % des déchets du BTP valorisés matière dès 2020.

2018

Avril

Publication de la **Feuille de Route Economie Circulaire** (FREC) qui présente 50 mesures concrètes afin d'atteindre certaines cibles des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies, en particulier celui « d'établir des modes de consommation et de production durables ».



**POUR
LES ENTREPRISES**

Responsabilité Élargie des Producteurs : de nouvelles filières (cigarettes, jouets, sports, etc.) seront responsables de la gestion de la fin de vie de leurs produits.

Octobre

Publication de la norme française expérimentale sur l'économie circulaire XP X30-901 par l'AFNOR.



**POUR
LES ENTREPRISES**

La norme fournit des **lignes directrices** pour aider les entreprises à mettre en œuvre un outil de management de projet d'économie circulaire.

— Echelle européenne

— Echelle nationale

— Echelle régionale

2019

Février

Signature du **Pacte National sur les emballages plastiques** entre l'état, des entreprises et ONG.



POUR LES ENTREPRISES

Une quinzaine de grandes entreprises **s'engagent à éliminer, recycler, éco-concevoir des emballages**, mais aussi à sensibiliser à la question de la pollution plastique.

Juin

Approbation du **Paquet européen économie circulaire** par les États membres. Les mesures s'articulent autour de trois axes : le recyclage, la collecte séparée des différents déchets (ménagers, biodéchets, textiles, etc.) et l'élimination progressive de la mise en décharge.

À venir

Projet de loi économie circulaire pour mettre en application certaines mesures de la FREC, et transposer plusieurs directives du Paquet européen économie circulaire.



POUR LES ENTREPRISES

Le projet de loi aborde les sujets suivants : **réparation** encouragée, retour de la **consigne, destruction des invendus interdite**.

FOCUS - Responsabilité élargie du producteur (REP)

La notion de « **responsabilité élargie du producteur** » (REP) consiste à considérer que la personne qui met sur le marché un produit (le « producteur ») est responsable de l'ensemble du cycle de vie de ce produit, notamment de la gestion de sa fin de vie. Cette notion s'appuie sur le principe du **pollueur-payeur**, ou le principe **d'internalisation des coûts environnementaux**. Ainsi, dans ces filières spécifiques, le producteur doit prendre en charge, notamment financièrement, la gestion des déchets dont il est responsable. Cette responsabilité vise à l'encourager à prévenir les déchets dès la conception des produits, en favorisant l'éco-conception ou la réutilisation par exemple.

En France, il existe une vingtaine de filières REP. Par exemple, la filière REP emballages est organisée autour de l'éco-organisme Eco-Emballage qui pilote le dispositif national de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers français grâce à l'éco-contribution collectée auprès des entreprises productrices d'emballages. Les metteurs sur le marché peuvent également choisir de mettre en place un « système individuel » de recyclage et de traitement des déchets, plutôt que d'adhérer à une filière REP.

Source : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (Programme national de prévention des déchets : 2014-2020).

Note méthodologique

Cette étude a été réalisée à partir de réponses à un questionnaire et d'entretiens avec des responsables Développement Durable, entre mai et juillet 2019, auprès d'un panel constitué de plus de 50 entreprises de tailles et secteurs différents (dont 26 % BTP, 15 % Industrie, 11 % Énergie, 9 % Services aux entreprises, 7 % Chimie, 7 % Commerce et distribution).

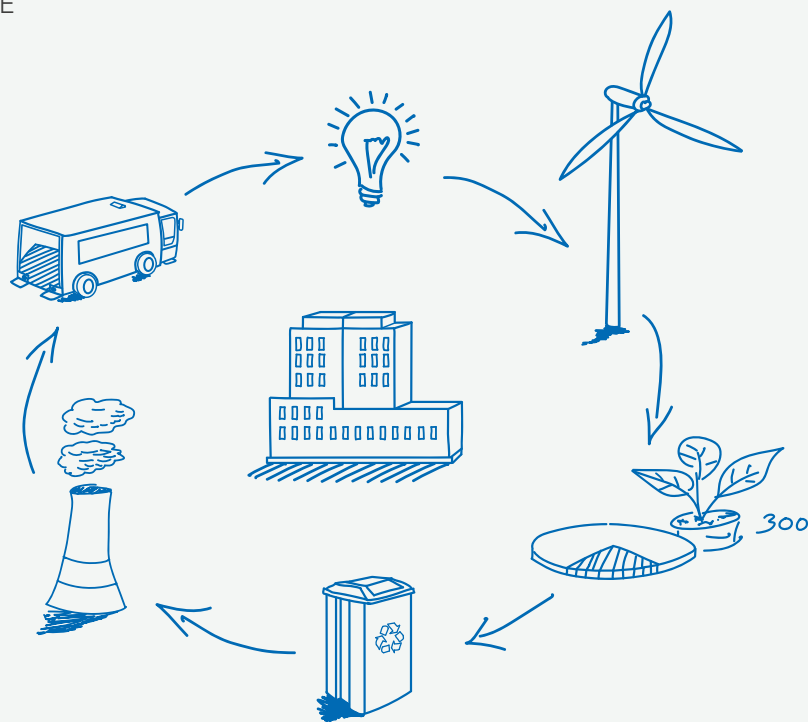
La présente étude a pour vocation de faire un état des lieux des pratiques d'économie circulaire en France, ainsi que d'en comprendre les enjeux et les perspectives.

Élément de définition

Économie circulaire

Système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.

Source : ADEME



Chiffres clés



82%

des entreprises interrogées ont identifié l'économie circulaire comme un enjeu business. Parmi elles, 45% considèrent l'économie circulaire comme une priorité.



66%

des entreprises interrogées ont mis en place une démarche d'économie circulaire.



38%

des entreprises interrogées ont créé une fonction dédiée à l'économie circulaire, majoritairement rattachée à la Direction Développement Durable/RSE.

*Les démarches
d'économie circulaires
s'articulent autour
de 5 axes majeurs :*



LA RÉDUCTION



LA RÉUTILISATION



LA RÉPARATION



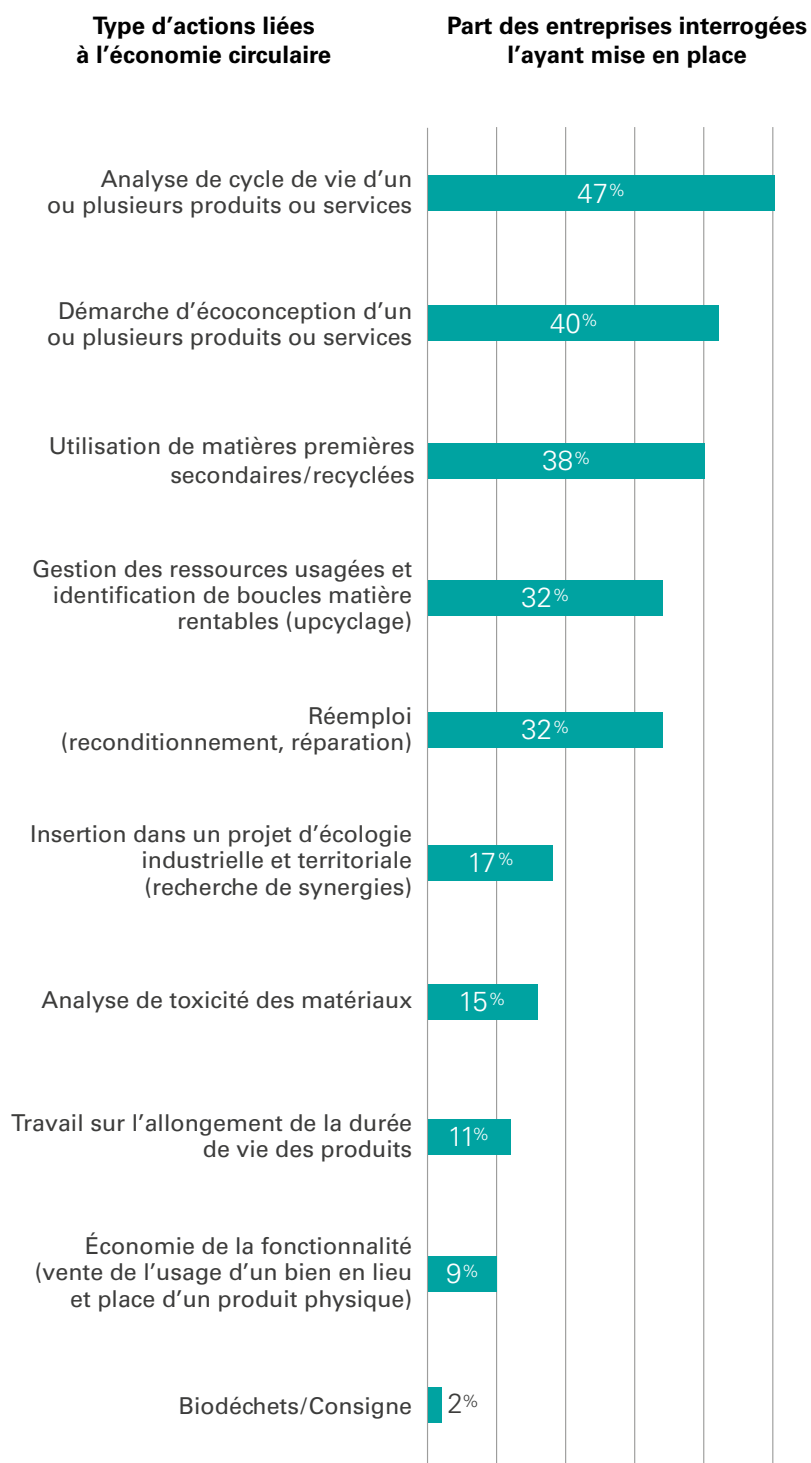
LE RECYCLAGE



L'INNOVATION

Démarches d'économie circulaire

POURCENTAGES D'ENTREPRISES AYANT MIS EN PLACE DES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Les défis à surmonter

1

Changer de paradigme

Le premier défi est celui de l'**acculturation des dirigeants d'entreprise** qui associent souvent l'économie circulaire à la valorisation des déchets.

Dans le paradigme circulaire, la notion de déchet n'existe plus, comme dans la nature où tout est nutriment. Il ne s'agit donc plus de valoriser une seule fois un déchet, notamment énergétiquement, mais de gérer une ressource qui pourra être régénérée, indéfiniment ou en cascades, via des écosystèmes biologiques et techniques.

” **Notre plus grand défi, c'est le changement des mentalités.** ”

Guy Turner

Chef de projet Développement Durable et Innovation
chez Rabot Dutilleul Construction

2

Upcycler pour financer la boucle

Les écosystèmes doivent être profitables écologiquement et économiquement pour contribuer durablement à la préservation des ressources. Or, le recyclage étant généralement source de destruction de valeur (par exemple, le béton concassé, recyclé en sous-couche routière), il faut chercher à « upcycler » les ressources usagées, c'est-à-dire **les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure**. On peut par exemple recycler une moquette usagée en nouvelle moquette, ou en collant, par dépolymérisation du nylon.

” **Les gains économiques de l'économie circulaire s'inscrivent bien dans une logique de long-terme, et non dans une logique de rentabilité immédiate.** ”

Nathalie Simmenauer

Directrice Développement Durable et Environnement
d'Air France

3

Éco-concevoir pour pouvoir upcycler

La qualité de conception d'un produit aura un impact direct sur la santé et son potentiel de circularité.

Le choix de matériaux non toxiques et faciles à upcycler, **la démontabilité du produit** et **la qualité de son processus de production au niveau de la consommation d'énergie, d'émissions CO₂ et d'eau** seront déterminants.

4

Coopérer pour créer ensemble davantage de valeur

Comme dans la nature, la coopération et la diversité sont deux éléments fondamentaux pour augmenter les chances de trouver des écosystèmes bénéfiques. Un écosystème circulaire se caractérise par le **triptyque gisement / besoin / transformation**. Plus les besoins sont nombreux, plus les transformations sont pertinentes, et plus il sera facile, et donc rentable, de régénérer les ressources usagées dans la qualité attendue par le marché. Ce type de coopération implique de repenser les modèles de **contractualisation et de répartition de la valeur entre les parties prenantes** d'un écosystème.

” **La coopération avec un de nos fournisseurs nous a permis de développer un nouveau process sur notre cœur de métier en associant les bénéfices de produits nettoyants concentrés, non chimiques et éco-labélisés à une logique de réutilisation de contenants pour diminuer fortement nos déchets plastiques.** ”

Laurence Acerbo

Directrice Développement Responsable chez Onet

Principaux enjeux

Modèles de création de valeur et d'emplois

En Europe, nous dépensons actuellement 95 milliards d'euros pour le traitement de nos déchets. **Or, seulement 5% des déchets recyclés sont effectivement réinjectés dans les processus de production.** Le reste est majoritairement enfoui, incinéré ou exporté en Asie. Ce modèle économique repose entièrement sur le **coût d'enlèvement de déchets**, alors même que ces « déchets » possèdent une valeur résiduelle pour leurs propriétaires*.

*Source : Marketsandmarkets, 2015

Mais en inversant le modèle et en partant du marché, c'est-à-dire de besoins caractérisés, et à condition que les ressources usagées aient été elles-mêmes caractérisées lors de leur éco-conception, alors il devient possible de trouver **des débouchés à nos gisements.**

Appliqué au modèle du bâtiment, on estime que la valeur ajoutée sur 30 ans d'un bâtiment construit selon le principe « banque de matériaux » est comprise entre 1 % et 14 % du coût de construction matière initial*.

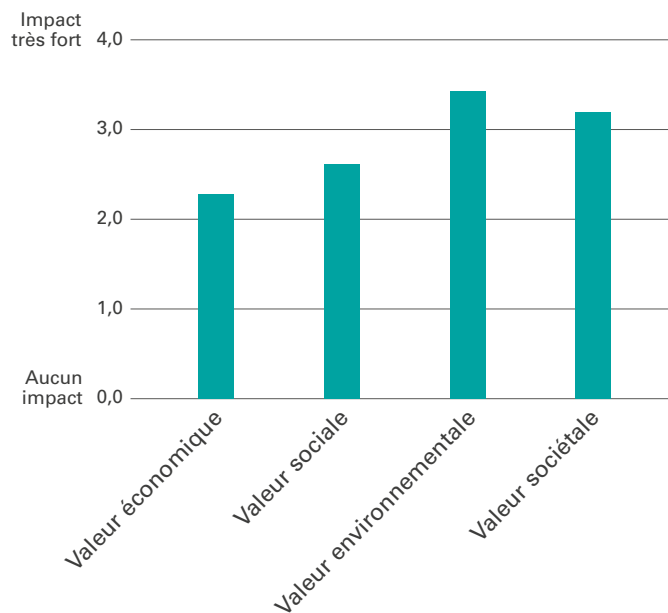
Enfin, comme la rentabilité d'un écosystème implique de travailler en circuits courts, l'économie circulaire s'avère propice à la création d'emplois locaux et favorise **le maintien des ressources sur un territoire.**

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les projets d'économie circulaire mis en place par les entreprises interrogées ont tous eu un impact positif pour la performance de l'entreprise.

*Source : Upcyclea, 2018

ÉVALUATION DES VALEURS APPORTÉES PAR LES PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AUPRÈS DES ENTREPRISES INTERROGÉES

(échelle de 0 (aucune) à 4 (très forte))





Pour 35% des répondants, les projets d'économie circulaire contribuent à un fort (voire très fort) accroissement de la valeur économique à travers une **réduction des coûts**, une **meilleure connaissance des produits**, de **nouveaux revenus** ainsi qu'une **fidélisation des clients**.



Les démarches d'économie circulaire participent également à une forte augmentation de la valeur sociale pour 38% des entreprises, voire très forte pour 11% d'entre elles. L'économie circulaire favorise la **différenciation des produits** ou encore la **mise en place d'un projet d'entreprise fédérateur**.



Pour 80% de ces entreprises, l'économie circulaire améliore leur performance environnementale, en permettant une **réduction de leur empreinte écologique** ainsi qu'un **approvisionnement plus durable**.



L'amélioration de l'image, de **l'attractivité auprès des parties prenantes externes** ainsi que **les bénéfices pour les communautés locales**, issues des projets circulaires, accroissent fortement la valeur sociétale pour plus de 50% des entreprises interrogées.

” **Les démarches d'économie circulaire les plus vertueuses mises en place par les entreprises sont celles qui répondent à leurs objectifs économiques.** ”

Nathalie Simmenauer
Directrice Développement
Durable et Environnement
d'Air France

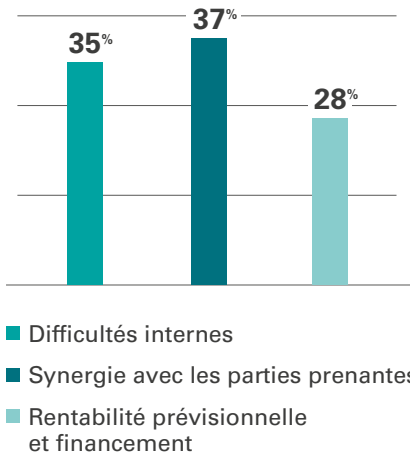
La monétarisation comme outil de prise de conscience de la réelle valeur créée

Élément de définition

La monétarisation des impacts extra-financiers

C'est l'action de transformer une grandeur en valeur monétaire. Par exemple, des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), exprimées en tonnes équivalent CO₂, peuvent être exprimées en valeur monétaire à l'aide d'un coefficient qui reflète le coût des dommages générés par les émissions de GES sur la société (dommages matériels estimés, impact sur la santé, etc.).

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ENTREPRISES DANS LEUR DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Les 3 plus grandes difficultés rencontrées par les entreprises dans leurs démarches circulaires

Si l'économie circulaire est identifiée comme un enjeu par la majorité des entreprises, plusieurs difficultés peuvent freiner voire décourager leurs démarches. 37% estiment en effet qu'il est difficile d'établir des synergies avec l'ensemble des parties prenantes (clients, investisseurs, etc.). Les difficultés internes, telles que le manque de compétence ou bien la résistance au changement au sein de l'entreprise, freinent également leur démarche. La question du financement et de la rentabilité prévisionnelle des projets circulaires est le troisième frein cité par 28% des entreprises interrogées.

19%

des entreprises ont évalué les opportunités de création de valeur avant d'engager leur démarche d'économie circulaire

La monétarisation des impacts extra-financiers permet de **mesurer la valeur et les impacts sur la société d'une organisation** à travers ses opérations, sa chaîne d'approvisionnement et les produits ou services qu'elle délivre : développement des infrastructures locales, utilisation des ressources en eau, émissions de gaz à effet de serre, formation des salariés, etc.. La monétarisation de ces externalités permet **d'évaluer, de comprendre et d'apprécier la réelle création de valeur**. Elle permet de mieux appréhender les risques et les opportunités auxquels l'entreprise va devoir faire face, en orientant sa stratégie vers des projets, des engagements et des investissements permettant de maximiser la création de valeur. La monétarisation des impacts extra-financiers permet également d'améliorer la prise de décision des entreprises en incluant des considérations d'impact sur la société dans leurs choix d'investissements et d'acquisitions.

” **Les résultats de notre étude de monétarisation serviront à lever la résistance au changement en interne, et à expliquer la démarche d'économie circulaire en externe auprès de nos clients.** ”

Laurence Acerbo - Directrice Développement Responsable chez Onet

Le Ressource Management : vecteur de synergies entre les parties prenantes

Élément de définition

Le Ressource Management

Dans l'économie circulaire, le Ressource Management est l'opération qui consiste à créer et gérer des écosystèmes à partir de besoins, de gisements et de transformations caractérisés, afin de régénérer des ressources usagées au sein de cycles biologiques ou techniques*.

*Source : Upcyclea

62%

des entreprises interrogées
sont intéressées
par le Ressource Management

Dans le domaine du bâtiment, le Ressource Management intéresse les directions de l'immobilier, les foncières ou les bailleurs qui gèrent des actifs immobiliers. Alors que leurs bâtiments peuvent être source de déchets et de coûts, ils peuvent également apporter une véritable valeur ajoutée (jusqu'à 14 % du coût initial de construction/rénovation matière sur 30 ans)*. Les valeurs résiduelles des constituants d'un bâtiment peuvent, à ce titre, être réintégrées dans la valeur des actifs.

Dans le domaine de la consigne ou de la valorisation des matières - les emballages plastiques par exemple - le Ressource Management permet de créer un « système individuel », alternative légale au système REP, qui permet au metteur sur le marché de récupérer ses propres matières/produits, et d'être exempté de l'éco-contribution.

*Source : Upcyclea

9%

des entreprises interrogées ont déjà
mis en place des démarches
de Ressource Management

Les freins principaux pour les entreprises dans la mise en place d'une démarche de Ressource Management.

La difficulté à évaluer la rentabilité prévisionnelle du Ressource Management freine 32 % des entreprises dans la mise en place de cette démarche. Le coût des investissements constitue également un obstacle pour 25 % d'entre elles*. Enfin, le manque d'expertise au sein de l'entreprise ainsi que le manque d'intérêt des parties prenantes ralentissent les entreprises dans ces démarches.

*Source : Upcyclea

” **L'économie circulaire n'est efficace que si elle s'inscrit dans un projet de coopération et de maillage entre les entreprises. C'est là la vraie difficulté : toutes n'ont pas les mêmes processus ni les mêmes rythmes de réactivité décisionnelle.** ”

Laurence Acerbo

Directrice Développement Responsable chez Onet

Auteurs



Fanny Houlliot

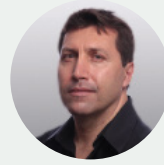
Associée - Sustainability Services - KPMG France

Ingénieure en Environnement, Fanny Houlliot a aujourd'hui plus de 14 ans d'expérience professionnelle dans le conseil et l'audit en Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) chez KPMG.

Spécialiste en stratégie, reporting et communication extra-financière, elle intervient en accompagnement des entreprises dans la réalisation d'analyses de matérialité, l'évaluation du niveau de maturité des démarches RSE, l'assistance à la mise en place d'une démarche de reporting intégré ou encore la monétarisation des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux d'un produit ou d'une organisation.



Le département Sustainability Services assiste depuis plus de 15 ans de nombreux Groupes dans leur démarche de Responsabilité Sociétale en proposant des services, des outils et des méthodologies adaptés à leur contexte et à leur organisation. Grâce au Centre d'Excellence Sustainability Services international et à un réseau d'experts RSE implantés dans plus de 60 pays, il est en mesure de répondre à des attentes globales, en prenant en compte les contraintes et spécificités de toutes les régions du monde.



Éric Allodi

Directeur Général – Upcyclea

Eric Allodi est Directeur Général de la société Upcyclea, spécialisée dans les plateformes intelligentes et les services dédiés à l'économie circulaire. Ingénieur informatique, diplômé du MIT en Intelligence Artificielle, il a créé le département Cybersécurité d'IBM Global Services, a dirigé la direction Risk Management de Bouygues Telecom et a représenté la France à l'OTAN dans le domaine des systèmes ouverts.

Expert en économie circulaire et en Cradle to Cradle depuis 2007, il est également spécialiste en philosophie intégrale, en méditation, en intelligence collective et en holacratie.



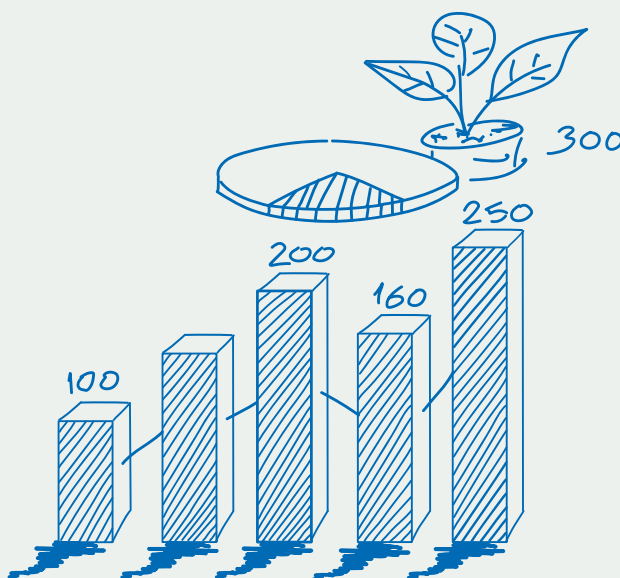
Upcyclea est une société spécialisée dans le Cradle to Cradle depuis 2007. Elle est l'éditrice de myUpcyclea, le logiciel de gestion circulaire des ressources, et fournit des services d'accompagnement au déploiement de l'économie circulaire dans l'immobilier, les entreprises et sur les territoires.

Remerciements

Nous tenons à remercier sincèrement tous les dirigeants et intervenants qui ont pris le temps de répondre à notre enquête et de partager leurs retours d'expériences.

Sources

- **Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2014)**, Programme national de prévention des déchets : 2014-2020
- **Site de l'ADEME :**
<https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>
- **Parlement Européen et Conseil de l'Union Européenne (2008)**, Directive relative aux déchets
- **Marketsandmarkets, 2015**
- **Upcyclea, 2018**



Contacts

Fanny Houlliot

Associée - Sustainability Services - KPMG France

Tél. : +33 6 29 78 68 08

E-mail : fhoulliot@kpmg.fr

Éric Allodi

Directeur Général – Upcyclea

Tél. : +33 6 06 48 15 15

E-mail : eric@upcyclea.com

kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. Imprimé en France. Conception - Réalisation : Markets ou Communication ou Advisory - OLIVER - Novembre 2019.

Crédit photos : iStock, Freepik.